



L'écho de l'Argentonne

bulletin communal de Rioux-Martin – janvier 2010

Le mot du maire

L'année qui se termine aura réservé à chacune et chacun d'entre nous son lot d'événements heureux, mais aussi de malheurs, pouvant laisser certaines personnes dans une profonde détresse, sans qu'elles osent le montrer. Soyons donc attentifs à ceux qui nous entourent, et ne manquons pas de leur apporter notre soutien.

2010 sera-t-elle encore une année de crise ? En tout cas, pour les communes, les réformes annoncées (des collectivités territoriales, de la taxe professionnelle), qui laissent entrevoir une multitude de remises à plat, ne nous permettent pas vraiment de savoir vers où l'on va.

Les services de l'État ont décidé de ne pas soutenir le financement de certains de nos projets (voir l'article sur le cimetière). Un

courrier, co-signé par les présidents des trois communautés de communes d'Aubeterre, de Chalais et de Montmoreau, nous annonce que, malgré notre réponse à leur appel du 29 octobre 2008 à Bardenac, ils ne souhaitent pas nous faire participer à leurs travaux de rapprochement intercommunautaire. Malgré ces embûches, nous maintenons notre cap pour finaliser nos projets, avec comme priorité de satisfaire le plus grand nombre d'habitants de notre commune.

À l'occasion de cette fin d'année, c'est avec plaisir qu'avec l'ensemble du conseil municipal je vous souhaite une bonne et heureuse année 2010.

Meilleurs vœux à tous !

Denis Giorgessi

L'ÉGLISE ROMANE DE RIOUX-MARTIN



Rénovation de la toiture

Suite aux tempêtes successives de fin janvier et de début février 2009, la toiture de l'église de Rioux-Martin a été fortement endommagée, de nombreuses tuiles ont été arrachées ou déplacées.

Après consultation de l'architecte des Bâtiments de France (l'église de Rioux-Martin est classée aux monuments de France), la toiture a été restaurée en août 2009.

Mise en valeur

L'église est ouverte au public tous les jours pendant les mois de juillet, août et septembre. Elle est ouverte tous les dimanches le reste de l'année.

Le dernier week-end de septembre, l'association « Un autre regard en Argentonne » y organise un concert de musique classique (gratuit).

Le livret explicatif de l'église a été remis à jour et complété. Il reprend la légende de saint Martin, un descriptif de l'église illustré de photographies (façade, chapelle, clocher, cloche...), ainsi qu'un zoom sur les éléments en pierre sculptés (chapiteaux et modillons). Il est à votre disposition dans l'église.



T RAVAUX DE VOIRIE 2008

Les travaux faits sur la voirie en 2008 ont été omis dans le journal communal 2008. En voici le rappel :
Ont été réalisés :

- Reprofilage du chemin rural n° 29 de la Feuilleterie à Chez Moquet, en calcaire 0/30.
- Point à temps pour reboucher les trous sur la voirie communale avec de l'enrobé à froid.
- Fauchage de la voirie communale : routes et chemins communaux, réalisé par l'entreprise Naudin TP. 3 passages ont été effectués en 2008 : 2 passages pour le fauchage des banquettes, et un passage pour le fauchage des banquettes, des talus et des fossés.
- Sécurisation du carrefour de Chez Peuchaud, à l'intersection de la voie communale n° 6 de Rioux-Martin au Basque et du chemin rural de Chez Barriot. Un panneau *Stop*, un panneau *Rappel 50* et un miroir de signalisation routière ont été installés afin d'y améliorer la sécurité.
- Création d'un chemin et d'un parking autour des boxes, derrière la mairie : terrassement, installation d'un géotextile en bidim et mise en place de calcaire 0/30.

Le montant total investi par la commune en 2008 pour sa voirie s'élève à plus de 16 000 €.

T RAVAUX DE VOIRIE 2009

La commune de Rioux-Martin a réalisé des travaux relatifs à l'amélioration et à la remise en état de sa voirie communale en 2009.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention du **FDAC** (Fonds départemental d'aide aux communes) du Conseil général de la Charente.

Cette subvention est attribuée tous les trois ans pour les communes hors communauté de communes.

La commission voirie de Rioux-Martin s'est réunie à l'automne 2008, afin de faire le tour de toutes les voies communales. Elle a ainsi pu juger des routes à remettre en état prioritairement.

Les travaux, pour la remise en état des routes communales citées ci-dessous, ont été validés par le conseil municipal (réunions du 10.9.2008 et du 23.10.2008).

Listes des travaux réalisés sur la voirie communale, programme FDAC 2009 :

❖ « Les Ecosais du bourg » : voie communale n° 123

Dans le bourg, de l'intersection avec la place aux randoisseurs jusqu'à la patte d'oie qui va « Chez Moulin » :

Goudron enrobé sur 100 mètres (à partir de la place).

Sur 360 mètres dérasement des deux côtés.

Sur 200 mètres de route : curage des fossés.

De « Chez Moulin » aux « Ecosais du bourg » : dérasement des deux côtés de la route sur 300 mètres et curage de fossés sur 200 mètres.

❖ Route d'Yviers : voie communale n° 203

Du bourg de Rioux-Martin jusqu'à la route de Martron en limite d'Yviers : goudron enrobé sur 1 200 mètres de long (photographie ci-dessus).

❖ « Chez Barriot » : voie communale n° 132

Le bout du chemin qui va jusqu'aux gîtes : sur 40 mètres de long, calcaire 0 /30 mm et dérasement sur 200 mètres (les deux côtés)

❖ Entre « la Haute Lande » et « la Moyenne Lande » : voie communale n° 5

Busage du fossé entre les deux virages de la Haute et la Moyenne Lande sur 100 mètres et dérasement sur 200 mètres (les deux côtés). Juste après « La Haute Lande », curage du fossé sur 150 mètres (en descendant sur le côté droit), installation d'une tête de buses et deux regards d'eau pluviale (photo ci-dessous).

❖ En dessous de « la Moyenne Lande » : voie communale n° 5

Sur 250 mètres : dérasement des deux côtés et en dessous, en direction de « Moque Panier », sur 350 mètres : dérasement (côté droit).

❖ « Bodinot » : voie communale n° 5 et chemin rural n° 31

En arrivant au village : dérasement sur 150 mètres (les deux côtés). Dans le village : goudron bi-couche sur 175 mètres de long.



❖ « **Chez Moquet** » : voie communale n° 128

De la patte d'oie au village de « Chez Moquet » : goudron bi-couche sur 400 mètres de long. Sur 400 mètres: dérasement des deux côtés.

❖ De « **la Frette** » à la route de l'étang des Belettes : voie communale n° 109

Sur 150 mètres: dérasement (les deux côtés).

❖ **Réalisation des travaux**

Plusieurs entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP) ont été consultées pour la réalisation de ces travaux fin 2008. Les offres ont été scindées en deux lots :

Un lot « goudron », réalisé par l'entreprise SCOTPA d'Angoulême en octobre 2009.

Un lot « travaux publics » (dérasement, curage...), réalisé par l'entreprise « Naudin Travaux Publics » d'Yviers en avril et mai 2009.

Le montant total des travaux s'élève à plus de 45 000 €.

AUTRES TRAVAUX VOIRIE 2009

❖ **Sécurisation du lieu-dit de la Faurie**

Afin de sécuriser le tronçon de la voie communale n° 4 traversant le village de La Faurie (route étroite et passante), des panneaux de signalisation routière ont été installés: limitation de vitesse à 50 avec un panneau indiquant le nom du site et un panneau indiquant que la chaussée est rétrécie.

❖ **Réparation de la voirie communale par la CAFSA**

En 2008, suite à l'exploitation forestière de parcelles de bois au niveau de la Haute Lande, l'entreprise chargée par la CAFSA (Coopérative agricole forestière Sud Atlantique) de réaliser les travaux a fortement dégradé les chemins suivants :

- chemin rural n° 32 de la Broue à la Haute Lande ;
- voie communale n° 5 de la « Haute Lande » à la Basse Lande ;
- chemin rural en limite de La Genétouze.

Les dégâts occasionnés sur ces chemins communaux ont été réparés fin 2009 par la CAFSA. C'est l'entreprise Sentou qui a réalisé les travaux.

❖ **Fauchage de la voirie communale**

Comme pour l'année 2008 c'est l'entreprise Naudin TP qui a effectué le fauchage de la voirie communale (chemins et routes), lors de 3 passages (2 pour les banquettes, 1 pour les banquettes, les talus et les fossés).

❖ **Aménagement entrée du parking de la halte aux randonneurs**

TRAVAUX ACCOMPLIS PAR PASS SUD CHARENTE EN 2009 SUR LA COMMUNE

C'est le conseil municipal de Rioux-Martin qui décide des travaux à réaliser sur la commune pour l'année. Chaque adjoint programme le travail à réaliser en lien avec ses délégations de fonctions :

- entretien de l'église, décoration de Noël...
- ménagement des bâtiments communaux et de la salle des fêtes...
- entretien du patrimoine, des espaces verts et de la voirie communale...

Concernant la mairie, tous les volets, fenêtres et les portes en bois ont été rénovés (ponçage, joints, multicouches de peinture à l'eau).

Nous devons la création de nouveaux bacs poubelles (Chez Lambert, La Belle Eau, La Lande et Bodinot) et leur entretien aux salariés du chantier; ainsi que le ponçage et le lazurage du bâtiment regroupant les poubelles près de la mairie et de l'ensemble du préau.

Comme chaque année, suite au nettoyage des bois com-

munaux, du bois de chauffage a été fait et mis en vente par la mairie pour ses habitants prioritairement (renseignement à la mairie au 05 45 98 19 04).

Du point-à-temps a été posé afin de préserver les portions de routes communales partiellement abîmées.

Enfin, les tâches traditionnelles ont occupé la majeure partie du temps de travail: entretien des espaces verts autour de la mairie (taille, tonte, ramassage des feuilles, entretien des massifs...), de l'église, du cimetière et de la halte aux randonneurs.



LE FUTUR CIMETIÈRE PAYSAGER DE RIOUX-MARTIN

Les conseillers municipaux ont décidé fin 2008 de créer un nouveau cimetière paysager « Chez Martin ».



Le côté « paysager » implique **l'intégration du cimetière dans son environnement**: préservation des végétaux et des haies existants, intégration dans le paysage, plantation d'une végétation locale...

L'intégration paysagère du cimetière et de son aire de stationnement dans l'environnement sera favorisée par une ambiance de bocage, type prairie et haies, avec perspectives sur le village (vue sur le clocher de l'église) et sur les espaces agricoles.

Une consultation d'architectes paysagistes a été lancée fin 2008 pour la réalisation des plans du cimetière. L'architecte retenu est **M. Jan ANTROP** (« Bureau d'études et d'espaces vert »).

Cet architecte paysagiste est allé sur le terrain et a rencontré à plusieurs reprises la commission Environnement et le conseil municipal de Rioux-Martin. A la suite de ces visites et rencontres, M. Antrop a proposé 3 esquisses différentes aux conseillers municipaux.

L'esquisse choisie a été ensuite retravaillée par M. Antrop, en collaboration avec les conseillers.

Le projet final (plans détaillés, devis définitif et descriptif des travaux) a été présenté lors de la réunion du conseil municipal le 26 mai 2009. À cette occasion la commission Environnement a été invitée.

❖ **Financement du futur cimetière paysager**

Le plan de financement du futur cimetière de Rioux-Martin est le suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montants	
			Escomptée	Acquise
État (DGE – équipements publics)	50 973,00€	35,00 %	17 840,55€	?
Conseil Général (Soutien à l'initiative locale constructions publiques et cimetières)	50 973,00€	15 %	7 645,95€	oui
Autofinancement (fonds propres)	50 973,00€	50,00%	25 486,50€	
TOTAL	50 973,00€	100,00 %	50 973,00€	

Les subventions du Conseil Général sont acquises.

Concernant la subvention DGE de l'État, un courrier nous informant que notre dossier était complet a été envoyé le 7 mai 2009 par la Préfecture. Ce dernier ne vaut pas octroi de subvention, mais il nous permet de débiter les travaux.

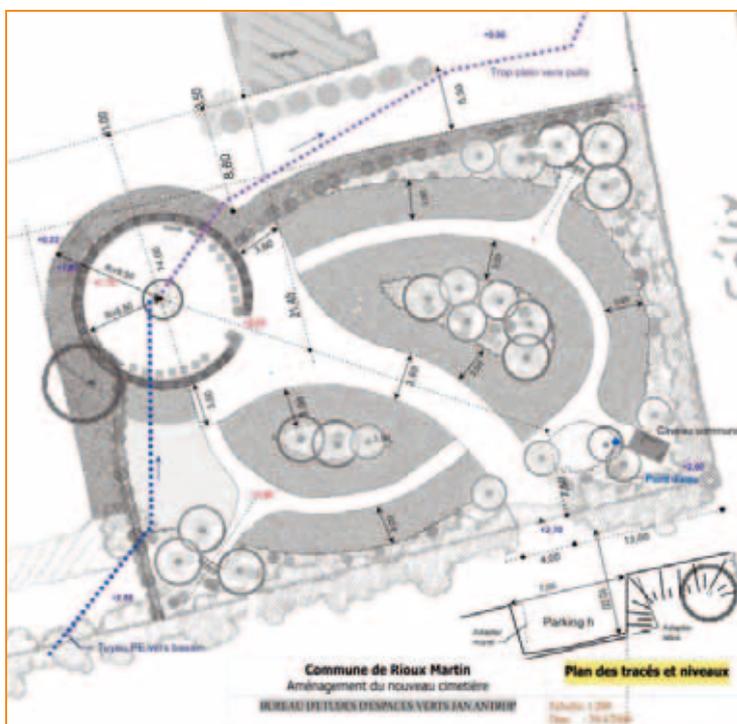
Un courrier a été envoyé par la mairie, mi-juin 2009, demandant pourquoi notre dossier n'était pas passé à la commission DGE du mois de mai. C'est M. Marc Servanton, directeur des relations avec les collectivités locales, qui nous répondit, oralement, que, en tant que commune indépendante, nous n'aurions pas droit à la DGE.

Sont prioritaires à l'obtention de cette subvention les communes membres des communautés de communes. Et cela malgré le fait que le cimetière ne soit pas une compétence communautaire.

En attendant un éventuel réexamen de notre dossier en commission pour l'obtention de la DGE, les élus de Rioux-Martin ont décidé de commencer les travaux.

Les lignes directrices du cimetière ont été tracées sur le terrain et les travaux commenceront courant 2010 avec la réalisation des différentes allées et la clôture du terrain.

Le plan définitif du futur cimetière paysager « Chez Martin » est le suivant :



A GENDA 21 DE RIOUX-MARTIN (LABEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

L'Agenda 21 de Rioux-Martin, label de développement durable, résulte d'une concertation entre les habitants de Rioux-Martin (actifs, retraités, élus...): **le comité de pilotage**.

Les actions proposées par ce comité ont été validées par le conseil municipal en décembre 2007. L'Agenda 21 de Rioux-Martin a été reconnu et labellisé par l'association nationale « Notre Village », fin 2007.

Les 26 actions à réaliser se répartissent en fonction des 3 volets du développement durable :

- Environnement
- Cohésion sociale
- Développement économique



La commune a trois ans pour réaliser ces actions: 2008-2009-2010. Une planification, en fonction de l'importance des actions, a été établie par le Comité de pilotage. Fin 2010 une évaluation sera faite par l'association « Notre Village » pour le maintien du label.

À ce jour beaucoup d'actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Vous pouvez retrouver le détail de l'état d'avancement des actions sur le site internet de la commune (mairie – projet – Agenda 21) ou à la mairie.

Parmi les actions en cours, quelques exemples :

- Encourager le compostage avec Calitom.
- Bilan énergétique des bâtiments communaux.
- Récupération des piles et des cartouches à la mairie.
- Aménagement de deux places de parking pour les personnes en situation de handicap (prévu dans le projet du cimetière).

Mais le succès d'un Agenda 21 c'est avant tout l'adhésion, la participation et l'implication de la population.

Toute personne souhaitant faire une intervention sur les actions proposées, ou participer à la réflexion, est la bienvenue.

Zoom sur une action Agenda 21 en cours de réalisation : l'action N° 4.2.2.02 :

❖ « Aménagement des entrées du bourg »

Les problèmes de vitesse rencontrés au niveau des deux entrées du bourg sur la route nationale n° 20, en direction de Chalais et de La Genétouze, ont été mis en évidence grâce à des comptages routiers réalisés par l'agence départementale de l'Aménagement de Montmoreau en février 2008.

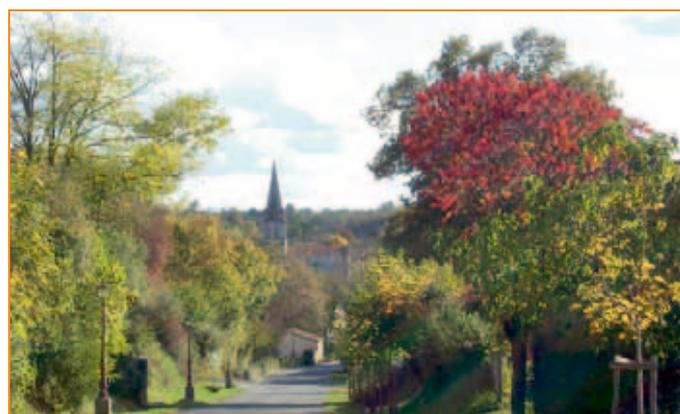
En conclusion de ces comptages : l'agence départementale de l'Aménagement de Montmoreau constate que sur la R.D. n° 20 la vitesse est très élevée dans les deux sens de circulation, aussi bien pour les véhicules légers que pour les poids lourds. Les vitesses moyennes sont très au-delà de la vitesse limite. Les vitesses pratiquées sont plus élevées à l'entrée d'agglomération située du côté de la Charente-Maritime.

Ces vitesses excessives constatées, rapportées à un trafic important, posent le problème de la sécurité des carrefours et des accès riverains sur toute la traversée, et rendent délicate la cohabitation avec l'activité et la vie locale, principalement autour des équipements publics : mairie et place.

Ces excès de vitesse s'expliquent en grande partie du fait de l'absence de transition marquée aux entrées d'agglomération avec la rase campagne et de l'ouverture du champ visuel que renforce le caractère rectiligne de la voirie.

En octobre 2008 une consultation de géomètres experts pour la réalisation des levés topographiques des deux entrées du bourg a été organisée. C'est M. Jacques Dourieu, géomètre à Chalais, qui a été retenu. Les levés topographiques sont réalisés.

Début 2010, une consultation de maîtres d'œuvre pour la réalisation des plans d'aménagement des entrées du bourg, afin d'y limiter la vitesse, sera réalisée.



Depuis fin 2008 toute la partie technique du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Rioux-Martin est gérée par le service assainissement de la communauté de communes du Pays de Chalais, au travers d'une prestation de service, par l'intermédiaire de leur technicienne assainissement (Mlle Betty Moreau).

Une convention entre la communauté de communes (CDC) du Pays de Chalais, la commune de Rioux-Martin et la commune d'Yviers a été signée le 5 décembre 2008.

Cette convention fixe les modalités et les conditions du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif sur les communes de Rioux-Martin et d'Yviers par le Service assainissement non collectif de la communauté de communes du Pays de Chalais, ainsi que le montant de la participation financière allouée par les communes de Rioux-Martin et d'Yviers.

Le 27 janvier 2009 une réunion publique a été organisée conjointement entre la commune de Rioux-Martin et le service assainissement de la communauté de communes. Elle avait pour but de vous expliquer les modalités de fonctionnement de la convention, ainsi que de vous présenter Mlle Betty Moreau, technicienne chargée d'effectuer les contrôles.

Les contrôles 2009 des installations d'assainissement non collectif (ANC) existantes ont débuté début février. Les maisons classées en « zonage collectif », c'est-à-dire le Bourg et chez Bariot, ont été prioritairement contrôlées dans le cadre d'une réflexion sur la pertinence de ce projet.

Ci-dessous : **tableau récapitulatif des contrôles réalisés en 2009** (certificat d'urbanisme, permis de construire, réhabilitation, avis pour vente, contrôle des assainissements neufs et diagnostic de l'existant) :

2009	Instruction				ANC neufs	Diag	Diag 2009 restants
	CU	PC	Réhab	Vente			
Rioux	4	1	2	2	4	56	3

Les installations d'ANC existantes sont contrôlées selon un cycle de 4 ans. Début 2010 sera contrôlé le dernier quart des installations d'ANC de la commune.

Pour rappel, la commune de Rioux-Martin garde à sa charge :

- la réception et la vérification des pièces constitutives des dossiers de permis de construire et de réhabilitation (formulaires disponibles en mairie) ;
- la gestion des réclamations particulières des administrés ;
- l'envoi des avis de passage après élaboration d'un planning de visites en collaboration avec le service SPANC de la CDC de Chalais ;
- la diffusion et la reproduction des documents d'instruction et rapport après visa du maire ;
- la facturation des différents contrôles.

Concernant **l'assainissement dans le bourg de Rioux-Martin**, la commune est toujours **en phase de réflexion**.

Suite à une enquête publique, le bourg de Rioux-Martin a été classé en zonage collectif (2005). Aujourd'hui, au vu du coût des stations d'assainissement collectif, des réseaux et de la diminution des subventions publiques, la commune se demande si le collectif est toujours la meilleure solution.

Dans le cadre des contrôles d'assainissement, le bourg de la commune a été visité prioritairement cette année afin de faire un diagnostic des installations existantes. Des cartographies des contraintes des installations, pour le collectif et pour l'individuel dans le bourg, ont été établies.

En complément deux réunions ont été organisées cet année avec les partenaires et les financeurs, concernant la problématique de l'assainissement dans le bourg de Rioux-Martin :

- **Une réunion le 30 juillet avec les partenaires financiers :** Agence de l'eau Adour-Garonne et Conseil général de la Charente. Conclusions de la réunion : c'est l'artère principale du bourg qui pose problème (manque de place), la commune n'obtiendra pas de subventions car elle n'est pas prioritaire. Le zonage d'assainissement devra être réactualisé.

- **Une réunion le 3 septembre avec la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF).** Conclusions de la réunion : coût de la station 350 000 €, soit plus de 9 000 € pour chaque branchement (au-delà de cette somme, pas de subvention des deux financeurs), le prix de l'eau devrait augmenter. Le projet d'assainissement collectif du bourg, en l'état, serait difficilement viable financièrement.

La commune de Rioux-Martin suit actuellement **les pistes de réflexion suivantes :**

- évaluer la consommation d'eau dans le bourg,
- rechercher les subventions possibles pour les particuliers dans le cadre d'une réhabilitation de leur assainissement non collectif (Pact Arim, ANAH, Conseil Général, caisses de retraite...).

La municipalité consultera les personnes concernées par l'assainissement collectif (bourg et chez Bariot) pour échanger autour de cette problématique, et pour rechercher ensemble des solutions.



A U CHEVET DES MARAIS – EPIDOR, LES ZONES HUMIDES DE RIOUX-MARTIN

Les marais, les mares, les boisements de bord de rivières et prairies sont des zones humides qui jouent un rôle important pour la gestion de l'eau et pour le maintien de la biodiversité.

Elles servent d'habitat à de nombreuses espèces végétales et animales et contribuent localement à maintenir une diversité de vie intéressante. Elles participent de façon extrêmement positive à la dynamique de l'eau, en la stockant en période de hautes eaux et en la restituant à l'étiage. Elles contribuent aussi à réduire la force des crues en retardant l'écoulement de l'eau.

Elles ont la capacité de stocker, de transformer et de recycler de grandes quantités de matières organiques, minérales, voire d'éléments toxiques, et jouent ainsi un rôle majeur d'autoépuration.

Elles participent à la qualité des paysages et constituent des lieux où se pratiquent de nombreuses activités de loisirs (promenade, chasse, pêche...). Pour tous les services qu'elles rendent, les zones humides sont devenues un enjeu européen et national.

Pourtant, ces milieux sont menacés car la moitié d'entre eux ont déjà été détruits ou aménagés, de façon irréversible ou non. Il convient donc d'agir en préservant les zones humides qui fonctionnent encore et, lorsque cela est possible, en restaurant celles qui ont disparu.

Comment préserver les zones humides ? De quels outils



dispose-t-on pour agir? Autant de questions qui conduisent Epidor à adresser à l'ensemble des communes du bassin de la Dordogne une cartographie des principales zones humides de leur territoire ainsi qu'un guide présentant notamment les outils permettant de préserver ces milieux si riches et si utiles à nos territoires.

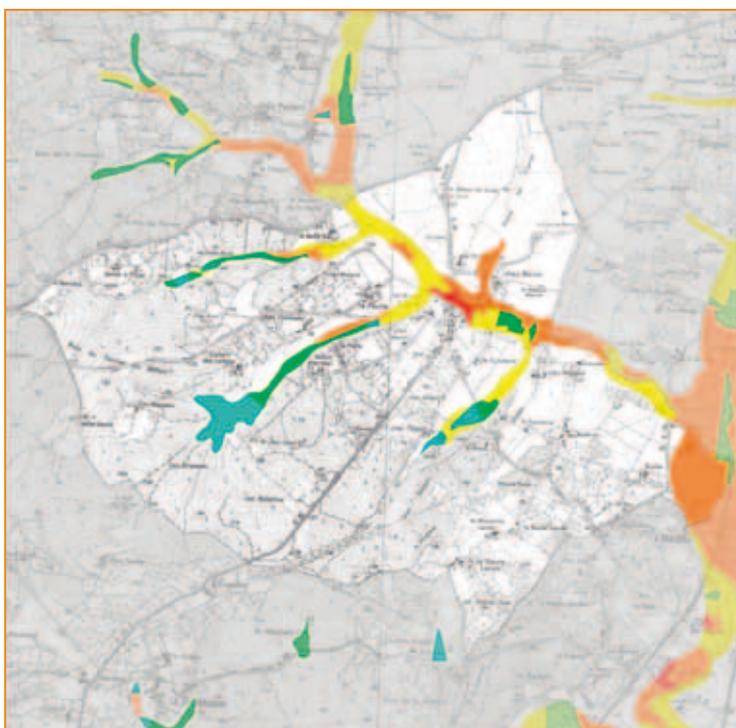
La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. L'État et ses établissements publics, les régions, les départements, les communes et leurs groupements veillent, chacun dans leur domaine de compétence, à la cohérence des diverses politiques publiques sur ces territoires. (*Loi sur le développement des territoires ruraux, 2005*).

« **Toutes les zones humides sont importantes.** Des opérations ont été jusqu'ici menées sur des zones humides exemplaires. Elles doivent être maintenant complétées par une action généralisée et diffuse sur tout le territoire au moyen des mesures de protection de restauration ou de mitigation les plus appropriées. **L'action communale est indispensable.** »

Bernard Cazeau,
Sénateur de la Dordogne, Président d'EPIDOR

Pour en savoir plus : EPIDOR, Frédéric Moinot
04 71 68 30 63

• **Les zones humides à Rioux-Martin :**



Cette carte des zones humides est un outil d'aide à la décision des élus, pour la réalisation des documents d'urbanisme des communes (carte communale et plan local d'urbanisme).

Descriptif des zones humides sur Rioux-Martin :

Nature des zones humides	Nombre de zones humides cartographiées	Superficie (hectares)
Plans d'eau (étangs, gravières...)	6	21.4
Marais, roselières, tourbières, mégaphorbiaies...	0	0
Prairies humides	6	47.3
Boisements humides	7	18.7
Mosaïque de petites zones humides de moins de 1 ha	0	0
Plantations d'arbres en zone humide	1	1.5
Zones humides cultivées	5	51.6
Zones humides urbanisées	1	3.2

ZOOM SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE LA TUDE

Généralités : la Tude prend sa source sur la commune de Juillaget et se jette dans la Dronne au niveau des communes de Bazac et Médillac, elle fait par conséquent partie du bassin Isle/Dronne.

C'est un cours d'eau non domanial de 2^e catégorie piscicole. Le SIAH se compose de **26 communes** (dont Rioux-Martin) pour un linéaire total de **137 km** de cours d'eau.

La gestion de l'eau qui lui incombe est réalisée grâce aux 34 barrages qui sont manipulés suivant un protocole de gestion. Deux agents sont en charge de la manœuvre de ces barrages : Gaël Pannetier qui est le technicien de rivière et Emmanuel Stefanini qui est agent technique du syndicat.

Objectifs du programme pluri-annuel d'entretien et de valorisation de la Tude et de ses affluents 2005-2015 : réaliser des travaux d'entretien moins agressifs pour le milieu et moins coûteux à terme. Le but est de procéder à un entretien annuel du lit et des berges des cours d'eau afin de pérenniser les actions et les efforts menés ces dernières années. Le SIAH du bassin de la Tude désire conserver son patrimoine naturel en état satisfaisant pour les différents usages, conformément aux prérogatives du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin Adour Garonne. Les syndicats de rivière ont un rôle majeur à jouer dans le domaine hydraulique et doivent montrer l'exemple dans la gestion des espaces rivulaires.

Les délégués de la commune pour le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique d'aménagement du bassin de la Tude, pour la période 2008-2014, sont :

- Joël BONIFACE (titulaire) – président du Syndicat
- Adrien CHADEFAUD (titulaire)
- Etienne NAU (suppléant)

❖ **Le SIAH du bassin de la Tude est intervenu sur Rioux-Martin**

Dans le cadre de l'entretien et de la valorisation des affluents de la Tude, le syndicat a confié au Chantier d'insertion PASS Sud Charente, dont il est partenaire, la tâche de réouvrir manuellement le ruisseau du Risbadoux, complètement envahi par la végétation (arbres, broussailles...).

Les travaux ont été réalisés en avril 2009 sur ce ruisseau de 850 m, des étangs du Risbadoux en aval jusqu'à la confluence avec l'Argentonne.

Le ruisseau du Risbadoux avant et après travaux d'entretien manuel, réalisés par le chantier d'insertion PASS Sud Charente.



Exposition archéologique et paléontologique du 15 au 20 octobre 2009, organisée par l'association Nature, Culture et Découvertes en Pays Sud Charente

Pendant 6 jours, du 15 au 20 octobre, dans la commune de Rioux-Martin, une exposition de fossiles, avec approche expérimentale autour de la paléontologie et de l'archéologie, a accueilli les écoles environnantes, ainsi que le public.



Plus de 200 élèves (des écoles de Chalais, Aubeterre, Laprade, Montmoreau, Yviers, Juignac, Ecuras...) ont pu découvrir de manière ludique l'histoire de notre région (art, alimentation, outils...), au travers des traces laissées par nos ancêtres.

Au programme: la paléontologie, avec des fossiles de plus de 550 millions d'années, les dinosaures et la préhistoire, autour d'ateliers pratiques (moulage, taille des silex...).

Grâce à la collection que Michel Bureau a rassemblée au cours de quatre décennies, nous avons découvert le passé géologique de notre région.

Le samedi, soit le troisième jour de l'exposition, Guillaume Billet, docteur en paléontologie, nous a parlé de notre sous-sol autour d'une conférence.

Enfin, le dimanche un repas « Cro-Magnon » a été organisé et servi en « tenue d'époque ».



Au menu: soupe aux orties, caille farcie, sanglier à la broche (à couper au silex!)... de quoi satisfaire les plus gros appétits!



Jeux intervillages 2009 le samedi 29 août

L'édition 2009 des jeux intervillages a été organisée pour la première fois sur la commune de Rioux-Martin.

L'organisation a été assurée par les associations de ce territoire:

- Le Chantier d'insertion PASS Sud Charente
- L'association « Un Autre Regard en Argentonne »
- La société de chasse du « Saint-Hubert Club Chalaisien »
- L'association ATRAIT

Ces associations ont travaillé en partenariat avec la collectivité pour organiser au mieux l'édition 2009 de ces jeux.

Les 4 équipes participantes (Brie-sous-Chalais, Curac, Rioux-Martin et Yviers) se sont affrontées tout l'après-midi autour de jeux variés, faisant participer les enfants et les adultes de chaque équipe.

Au programme:

- jeux d'eau avec la piscine (le garçon de café, le sot chinois),
- jeux d'habileté (chasse à la belette, ballons surprises),
- jeux de vitesse (hue cocotte, relais des petites pattes),
- jeux de force avec le mythique tir à la corde qui enflamme autant les participants que les nombreux spectateurs.



Jeux des ballons surprises



Le tir à la corde

N'oublions pas **le fil rouge**, pendant lequel des petites mains ont tressé pendant plus de 2 heures des ficelles de lieuse, et l'affrontement entre les maires des 4 communes: **le Quiz des élus.**

Après 4 heures de suspense et de franche rigolade, les arbitres des 4 équipes ont fait le calcul des points pour déterminer le classement final.

Les résultats: Rioux-Martin et Brie-sous-Chalais 1^{er} ex aequo, Yviers 3^e et Curac 4^e.

Les 4 équipes se sont ensuite retrouvées à la salle des fêtes de Rioux-Martin pour un repas convivial préparé par M. Bonneau.



L'équipe de Rioux-Martin et les présidents des associations organisatrices

Rendez-vous pris l'année prochaine, le 28 août, à Brie-sous-Chalais!

Plantation des arbres fruitiers dans le jardin de la commune, le dimanche 22 mars 2009

Les conseillers municipaux de Rioux-Martin ont planté des arbres fruitiers dans les jardins de la mairie le dimanche 22 mars 2009. Ces arbres, pour la plupart des variétés anciennes, ont remplacé une partie des arbres dépérissants du jardin.

Ces arbres proviennent de l'association « Mémoire fruitière des Charentes », association à but non lucratif pour la recherche et la conservation des variétés anciennes d'arbres fruitiers.

La plantation a été suivie d'un repas, autour du four à pain.



Arbre de Noël

Le Père Noël est passé à Rioux-Martin le dimanche 20 décembre.

Il est, comme de coutume, arrivé en calèche, avec l'aide de l'association d'attelage Atrait.

Les enfants de la commune ont eu la possibilité de monter sur la calèche pour faire une photo avec le Père Noël.

Les enfants sont ensuite entrés dans la salle des fêtes où a eu lieu la distribution des cadeaux par le Père Noël.



Une surprise supplémentaire les y attendait : un spectacle proposé et réalisé par la troupe « ACTion Animation Production ».

Ce spectacle très participatif a captivé les petits et les grands.

Toute la population de la commune était ensuite invitée à partager un apéritif et des chocolats.

Repas des aînés

Le dimanche 20 décembre, près de 65 personnes se sont rassemblées dans une salle des fêtes brillante de lumières et de décorations (merci au chantier d'insertion PASS Sud Charente).

Les aînés, entourés de la municipalité et des employés communaux, ont partagé un repas gastronomique, préparé par Mme Joseph, traiteur au Fouilloux.

Merci à la société de chasse du Saint-Hubert qui a offert un sanglier.

Ce repas a été animé par le groupe Vox Populi. Au programme de ce concert : chansons françaises reprises en chœur par les aînés, accordéon, valse... suivies de quelques pas de danse.

L'arrivée des enfants permet, comme chaque année, une rencontre de toutes les générations, toujours très appréciée.



ÉTAT CIVIL

Naissances :

- ◆ CONDEMINÉ Louison, née le 14 août 2009
- ◆ TEVENIN Méline, née le 15 décembre 2009

Parrainages civils :

- ◆ PAILLER Pierre et Hugo, le 27 décembre 2008
- ◆ NAVAILLES Eva, le 5 juillet 2009

Décès :

- ◆ COURBIN Jean-Pierre, le 1^{er} avril 2009
- ◆ VESSIERE Jean, le 24 mai 2009

PASS SUD CHARENTE

Le chantier d'insertion PASS Sud Charente a été créé en 2003, à l'initiative de 4 partenaires ressentant un besoin de main-d'œuvre et qui ont décidé de conduire une action d'insertion sociale et professionnelle.

Au premier étage de la mairie, l'on trouve le secrétariat de PASS qui est le siège social de l'association. Le vestiaire, dans la cour intérieure, à proximité de la salle des fêtes, est le local des salariés. Ces locaux, utilisés par l'association, sont loués depuis 6 ans à la commune de Rioux-Martin.

Le chantier d'insertion est une source d'emploi sur la commune: 8 salariés en insertion sont toujours présents sur le chantier, deux encadrants techniques: Alban Lucas (temps plein) et Emmanuel Stefanini (temps partiel recruté début juin 2009) gèrent les équipes au quotidien, et une accompagnatrice socio-professionnelle, Géraldine Nadaud... Le chantier accueille également des stagiaires afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Pour rappel, **les 4 partenaires fondateurs** sont:

- la commune de Rioux-Martin, pour la mise en valeur du patrimoine bâti et l'entretien des espaces verts et des espaces naturels du territoire communal,
- le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) du bassin de la Tude, qui entretient la rivière de la Tude et ses affluents,
- l'ASCAC: Association Sud Charente des amis du cheval, organisatrice du Jumping international de Chalais au mois d'août,
- l'ATRAIT: association d'initiation et de découverte de l'attelage de loisir à Rioux-Martin.

Ces 4 partenaires mettent à disposition leurs savoir-faire techniques et leurs matériels au service de l'insertion et de la formation.

La variété des activités proposées permet l'accession à une vie professionnelle et sociale, grâce à une structure et à des conditions de travail aménagées.

Depuis sa création, 3 nouvelles structures ont décidé d'établir un partenariat avec PASS:

- le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Né (siège à la mairie de Lachaise),
- l'Association syndicale autorisée d'irrigation de Rioux-Martin, propriétaire de la retenue collinaire des Belettes,
- l'association « Un autre regard en Argentonne », organisatrice du marché automnal, de la randonnée du Brin d'aillet et du concert Arpeggione dans l'église de Rioux-Martin.

En 2009, la communauté de communes d'Aubeterre a décidé de faire appel au savoir-faire du chantier pour la mise en valeur touristique du site du Moulin de Poltrot.

– **Développement du chantier**

En 2009, une demande de financement a été faite auprès de plusieurs organismes (Direction du travail, Région Poitou-Charentes et Crédit Agricole Charente Périgord), afin de permettre à l'association

de fournir un travail de qualité, pour améliorer sa performance et son professionnalisme.

– **Remplacement du matériel solé**

Il a permis l'achat d'outils (tronçonneuses et débroussailleuses), de matériels de sécurité, de deux remorques et d'un véhicule.

PASS Sud Charente a travaillé plus de 3 500 heures sur la commune, réparties au fil des saisons, pour contribuer à l'embellissement de la commune et au bien être des habitants.



L'ASSOCIATION ATRAIT EN 2009

**Attelage, initiation et perfectionnement
Découverte du cheval**

Randonnées

En 2009 l'association s'est investie dans les manifestations communales et locales mais elle a aussi accueilli des randonneurs équestres et participé à des randonnées attelées et montées.



❖ **Manifestations 2009**

Tout d'abord, l'association a participé au **Jumping international** de Chalais (concours de saut d'obstacle), organisé en août par l'association Sud Charente des amis du cheval (ASCAC). L'ATRAIT y a fait découvrir l'association grâce à un stand, à des baptêmes en calèche, et une première approche du poney. Cette animation a été particulièrement appréciée par les familles qui assistaient à la manifestation.



Par la suite, l'association a participé au **marché automnal de Rioux-Martin**, organisé par une autre association de Rioux-Martin, « Un autre regard en Argentonne », en faisant découvrir l'association et en proposant des baptêmes montés avec deux poneys. Le succès auprès des enfants est toujours au rendez-vous!



L'association a organisé sa **journée portes ouvertes** en septembre, pour la journée nationale du cheval. Des démonstrations, des baptêmes et des initiations à l'attelage et au travail à pied ont été réalisés. De nombreux visiteurs ont pu ainsi découvrir les locaux et les chevaux de l'association.

Nous avons retrouvé les enfants de la commune lors du **Noël de Rioux-Martin**, organisé par la municipalité fin décembre. L'ATRAIT était de nouveau présente et a transporté le père Noël en calèche jusqu'à la mairie, où des photos avec les enfants ont été prises.

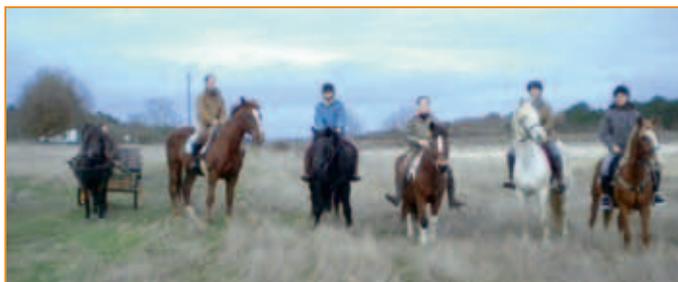
Nous avons également participé au **Noël des personnes isolées**, avec le Centre social du Pays de Chalais, en offrant à ces personnes une après-midi de détente.

L'association ATRAIT, en partenariat avec le chantier d'insertion PASS Sud Charente et la mairie de Rioux-Martin, a poursuivi l'aménagement de ses infrastructures:

- Poursuite de l'installation de clôtures avec des isolateurs et des rubans électriques pour la sécurité des chevaux (plus de 200 € d'investissement pour l'association). Cela permet d'accueillir de nouveaux chevaux et de mieux gérer l'herbe de nos prairies.

« UN AUTRE REGARD EN ARGENTONNE »

L'association ATRAIT, en plus de l'initiation à l'attelage de loisir et au travail à pied tous les samedis matin, participe à l'animation du Tour Sud Charente en accueillant les randonneurs équestres et en sillonnant les nombreux chemins de la commune et des environs, en attelage ou à cheval.



Cette année trois groupes de cavaliers sont venus faire escale à Rioux-Martin (randonneurs attelés et montés). Les chevaux sont logés dans les prés ou boxes de l'association. Les cavaliers peuvent bivouaquer autour des boxes et des sanitaires sont mis à leur disposition à la halte aux randonneurs (sur la place centrale du bourg).

L'accueil des chevaux se fait aussi à l'année, sous forme de pension, pour les membres actifs de l'association. L'alimentation, les soins et la surveillance des chevaux restent à la charge de leur propriétaire.

❖ Projets de l'association pour l'année 2010

- Vente des deux chevaux mérens Fédor et Fameux, qui ne sont pas adaptés aux besoins de l'association, et achat d'un nouveau cheval d'attelage.
- Achat d'un nouveau harnais pour notre ponette Mélodie.
- Organisation d'une course d'endurance attelée le 26 avril 2010 en partenariat avec le Comité départemental du tourisme équestre de la Charente (CDTE).
- Poursuite de notre participation aux manifestations locales et organisation d'une journée portes ouvertes.
- Organisation d'une randonnée attelée et montée, ouverte aux cavaliers et associations extérieures.

L'ATRAIT remercie tous ses adhérents pour leur bénévolat en 2009, l'association PASS et la mairie de Rioux-Martin et souhaite à tous les habitants de Rioux-Martin une bonne année 2010.

Toutes les personnes intéressées par l'attelage, la randonnée et le cheval en général sont les bienvenues. Les adhérents de l'association vous accueilleront tous les samedis matin aux boxes, derrière la mairie.

S SAINT-HUBERT CLUB CHALAISIE

Le Saint-Hubert Club Chalaisien est une association de chasse qui comprend 5 communes (Chalais, Rioux-Martin, Yviers, Sauvignac et Médillac), présidée par Mme Nelly Chadeaud, de Bazac (tél. 05.45.98.06.28).

Prochaines manifestations :

- 16 et 17 janvier, Brevet AFACCC sur lapin. Possibilité de repas le midi.
- 20 et 21 février 2010, Concours AFACCC lièvre et chevreuil. Possibilité de repas le midi.
- Mars 2010, Journée déterrage. Possibilité de repas le midi.
- 11 avril 2010, Banquet à 12 h 30.
- 22 mai 2010, Journée pêche à la truite + soirée salle Saint-Hubert.
- 9 juin, Super Loto animé par Lionel, à Chalais.
- 20 juin, Journée marche, VTT, équestre. Possibilité de repas le midi.
- 10 et 11 juillet, Ball-trap.
- 23 juillet 2010, Assemblée générale.

Pour les repas et soirées, se faire inscrire à l'avance car les places sont limitées à 120.

Fidèle à ses habitudes, l'association « Un Autre Regard en Argentonne » a organisé trois rendez-vous sur Rioux-Martin autour de la nature, de la convivialité et des traditions locales.

Encore plus nombreux à se dégourdir les jambes à travers les sentiers du village, les randonneurs et les habitants de Rioux-Martin ont partagé le repas convivial du **brin d'aillet**.

Fidèle à ses admirateurs **l'orchestre Arpeggione** a fait vibrer le cœur de l'église le dernier dimanche de septembre (photo ci-dessous : un moment de partage dans les jardins de la mairie avant le concert).



Une partie de la joyeuse équipe de l'association



Et pour conclure l'année, **le marché automnal** a de nouveau rencontré un franc succès avec le retour tant attendu de sa traditionnelle soupe au potiron. Exposants habituels et nouveaux participants ont pu passer une journée autour des produits locaux et des métiers d'antan, le tout placé sous le signe de la convivialité.

Nous remercions l'ensemble des habitants et des bénévoles qui permettent chaque année de continuer et d'améliorer l'ensemble de ces rencontres. N'hésitez pas à nous rejoindre au sein de l'équipe d'« Un Autre Regard en Argentonne », toute aide même la plus infime est précieuse...



Le Brin d'aillet 2009 : randonnée et repas de saison sous le préau.



A VIS DE RECHERCHE

Pour donner suite au livre *Chalais et ses environs* nous recherchons, sur toutes les communes du canton de Chalais, des photos, des cartes postales ou tout autre document écrit sur les années 1945-1980/90 : photos de rues, de magasins, de fermes, foires et marchés, industrie, artisanat ; travaux des champs, fêtes ; institutions ; événements divers.

S'adresser à : Jean-Paul Condemine : 05 45 98 03 77, ou à Grégory Bonnin : 05 45 98 26 14

N AISSANCE D'UN NOUVEAU TITRE SÉCURISÉ LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

❖ Pourquoi ?

- Pour rendre le passeport encore plus sûr, faciliter les démarches des usagers et raccourcir les délais de délivrance, appliquer les normes européennes prévues par le règlement européen du 13 décembre 2004.



❖ Quand ?

Ce dispositif est opérationnel depuis le 28 juin 2009.

- ❖ **Où ?** Les deux communes qui délivrent des passeports biométriques sont Barbezieux et Montmoreau :

– BARBEZIEUX

mairie.barbezieux@wanadoo.fr – 05 45 78 20 22

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

– Prise de photos : Oui

– MONTMOREAU-SAINT-CYBARD

mairie.montmoreaustcybard@wanadoo.fr – 05.45.60.33.19

Lundi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 16 h

Mardi et vendredi de 8 h 30 à 11 h – Prise de photos : Oui

❖ Comment ?

Le passage au passeport biométrique est progressif et sans date butoir pour l'utilisation des passeports en cours de validité. **Les titulaires des actuels passeports pourront donc continuer à les utiliser jusqu'à leur date d'expiration. De plus, la détention d'un passeport reste facultative. La validité d'un passeport biométrique est de 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les mineurs.**

❖ Des améliorations pour l'usager :

C'est la **mairie qui enregistre** le dossier pour l'envoyer en préfecture **par voie numérique**, ce qui a pour effet de **réduire les délais**. L'objectif est de parvenir à un délai moyen d'environ une semaine.

❖ Un nouveau passeport plus sûr et plus performant :

De nouvelles garanties techniques apportent une sécurité supplémentaire contre l'usurpation d'identité, les falsifications et le terrorisme international, grâce à une puce électronique qui comportera la photo numérique et l'image de deux empreintes digitales du titulaire (à partir de 6 ans).

Au moment de la demande, **les empreintes de 8 doigts** seront **numérisées**, pour éviter toute tentative de fraude en cas de perte ou de renouvellement du titre.

Pour un adulte, le coût du passeport est de 89 € si les photos sont prises en mairie ou 88 € si l'usager vient avec ses propres photos. Son coût est de 45 € (44 € si la photo est fournie par l'usager) pour les 15-18 ans et de 20 € (19 € si la photo est fournie par l'usager) pour les moins de 15 ans.

P UITS ET FORAGES (décret du 2.7.2008)

Nous disposons pour certains d'entre nous d'un puits ou d'un forage dans lequel nous prélevons ou prélevions moins de 1 000 m³ d'eau par an. Une multitude d'ouvrages de ce type a été réalisée ces dernières décennies. S'ils sont mal réalisés, ils peuvent avoir une incidence non négligeable sur la qualité de l'eau souterraine.



En effet, il faut prendre conscience que l'eau est un bien commun à tous, que nous devons partager. L'eau de votre puits ou forage vous appartient sur le fond mais la nappe ou l'aquifère que vous prélevez dépasse largement les limites de votre propriété. Nous devons tout faire pour reconquérir la qualité de l'eau, pour nos enfants. Les forages importants sont tous déclarés et autorisés.

Pour les autres, que votre ouvrage soit utilisé ou pas, vous devez remplir un formulaire (disponible en mairie ou sur le site internet du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer) et l'apporter ou le renvoyer à la mairie avant le 31 décembre 2009.

Si vous avez des difficultés à le remplir, la secrétaire de mairie pourra vous aider à le faire.

C AMPAGNE DE VACCINATION GRIPPE H1N1

La campagne de vaccination vient de débuter dans neuf centres de vaccination répartis sur le territoire de la Charente.

Rioux-Martin dépend du **Centre de vaccination de Montmoreau** (salle des fêtes, av. Henri-Dunant, 16190 Montmoreau).

La Caisse nationale d'assurance maladie va progressivement envoyer aux particuliers des bons CNAM les invitant à se rendre dans un centre de vaccination. Les jours et heures d'ouverture du centre de vaccination de Montmoreau sont affichés en mairie.

Le site internet de la Préfecture de la Charente indique tous les éléments pour le public (localisation des centres, horaires d'ouverture, questions / réponses sur la grippe...) sur le site suivant : <http://www.charente.pref.gouv.fr>

N OUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue à toutes les personnes nouvellement arrivées sur la commune. Afin de mieux vous connaître, vous pouvez venir vous présenter à la mairie aux jours et heures d'ouvertures (mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h).

À cette occasion un livret d'accueil vous sera remis (version en française ou en anglais). Vous y trouverez des informations générales sur notre commune, les services (vie quotidienne, santé...), les artisans, entreprises, les producteurs, les associations communales et les manifestations à venir.

L ES NUMÉROS D'URGENCE

Le numéro d'appel d'urgence en Europe : 112

Les numéros pour les urgences en France :

- Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales : 18
- SAMU - Urgences médicales en agglomération : 15
- Police secours ou gendarmerie : 17

L ÉGILISATION POUR STATIONNEMENT ET INSTALLATION DE CARAVANES ET MOBIL-HOMES

Face au nombre croissant de caravanes et de mobil-homes, sans autorisation, sur le territoire de Rioux-Martin, la municipalité, suite à la réunion du conseil municipal du 16 juillet 2009, souhaite rappeler à ses administrés la législation concernant leur stationnement et leur installation.

❖ Caravane

Une déclaration préalable est exigée pour l'installation d'une caravane durant une période supérieure à trois mois par an calculée en durée cumulée. Cependant :

- L'utilisation des caravanes, qui sont considérées comme des véhicules habitables, est soumise aux règles du camping.
- Le stationnement d'une caravane est admis, sans autorisation ni déclaration, dans l'enceinte de la propriété constituant la résidence de l'utilisateur.
Je veux stationner ou installer ma caravane :
- Je stationne la caravane sur la voie publique, le code de la route s'applique comme pour les véhicules.
- J'installe ma caravane sur un terrain autre que la cour de ma maison, moins de 3 mois par an : pas de formalité – plus de 3 mois, consécutifs ou non : déclaration préalable.
- J'installe ma caravane dans la cour de ma maison, elle stationne dans la cour de ma maison en attendant d'être utilisée pour les vacances : pas de formalité. Si elle devient une installation fixe (je supprime les roues) : permis de construire si elle reste plus de 3 mois.

❖ Mobil-home et autre habitation légère de loisir

Le mobil-home est comme la caravane un véhicule habitable mais dont la circulation est interdite sur la route. Il diffère de l'habitation légère de loisir qui doit être transportable (ou démontable) sans nécessairement être tractable.

L'installation de ces équipements est soumise à permis sauf :

- Sur les emplacements aménagés pour leur utilisation dans les campings et autres terrains consacrés aux résidences de loisirs (villages de vacances).
- Sur les parcs destinés à leur entreposage.
- Si une décision préfectorale en prévoit l'usage pour le relogement de personnes victimes de catastrophe.

Je veux stationner mon mobil-home :

- Sur un terrain de camping : son stationnement est autorisé.
- Dans mon jardin : son stationnement est interdit.

Une déclaration préalable est cependant nécessaire, même pour l'installation sur un terrain aménagé, d'une telle habitation si elle est d'une SHON supérieure à 35 m².

I NVASION DU FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est un frelon nouvellement introduit en France, et notamment dans le département de la Charente, en provenance du Sud-Est asiatique. Une procédure de recensement des nids est mise en place par le Muséum d'histoire naturelle (des formulaires sont disponibles en mairie).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la **D.D.S.V. 16** : rue Louis-Pergaud – 16021 Angoulême Cedex
Tél : 05.45.45.56.00 – Fax : 05.45.45.57.12

Courriel : ddsv16@agriculture.gouv.fr.

Déjà deux nids ont été recensés sur la commune sur des cimes d'arbres.

Si vous observez un nid (volumineux, en papier mâché et cellulose) près de chez vous merci d'en informer la municipalité. Ces nids sont détruits par les pompiers seulement s'ils présentent un danger pour la sécurité publique (au-dessus d'une route communale, d'un bâtiment public...).



O UVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie de Rioux-Martin est ouverte :

- le mardi de 9 h à 12 h
- le jeudi de 9 h à 12 h,
- le vendredi de 9 h à 12 h.

M. le maire, Denis Giorgessi, est présent en mairie les jours ci-dessus, à partir de 11 h, néanmoins pour le rencontrer il est préférable de prendre un rendez-vous.

Toute fermeture exceptionnelle est affichée au préalable.

Téléphone : 05 45 98 19 04 – Fax : 05 45 98 21 08, adresse e-mail : riouxmartin@ifrance.com

Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil, des élections, des formalités administratives (carte d'identité, carte grise...), de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Mlle Géraldine Nadaud, chargée des projets communaux et du site internet.

Mme Marie-Thérèse Condemine a quitté ses fonctions en juillet 2009 pour raisons personnelles.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies...

Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Adresse : www.rioux-martin.monclocher.com

R EDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

Les années précédentes, la somme de l'appel à participation de CALITOM, syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente, était répartie sur la totalité des foyers composant la commune de Rioux-Martin (résidences principales et secondaires).

Suite à la publication d'un état des restes à recouvrer, établi par la Trésorerie de Chalais, il apparaît que de nombreux locataires ne payent pas leur redevance ordures ménagères.

Le conseil municipal a donc décidé de changer le principe de la répartition de cette redevance, en l'appliquant sur tous les propriétaires de logement(s) de Rioux-Martin (résidences principales et secondaires). La redevance ordures ménagères sera due par le propriétaire du logement au 1^{er} janvier de l'année. À charge ensuite aux propriétaires bailleurs de récupérer cette redevance auprès de leur(s) locataire(s). Cette mesure sera applicable dès janvier, pour le premier semestre 2010.

Rioux-Martin s'engage dans le compostage à domicile

Les communes d'Yviers et Rioux-Martin, en partenariat avec Calitom, vous proposent, dans le cadre de la promotion du compostage individuel :

- d'animer le territoire sur la prévention des déchets,
- d'acquérir un composteur à moindre coût (15 €),
- de sensibiliser les enfants et le grand public à la réduction des déchets,
- de participer à des ateliers sur le compostage,
- de vous informer sur les différentes techniques de valorisation des déchets fermentescibles.

Pour plus d'information, un bulletin vous est joint :

– Pour les personnes intéressées par un composteur, un bulletin de réservation est à retourner à la mairie avant le 20 janvier 2010.

– Les composteurs seront remis le 12 février 2010 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Rioux-Martin (une invitation sera envoyée aux personnes intéressées).